Nations Unies S/2025/590

Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2025
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 49 de la résolution 2765 (2024) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo depuis le dernier rapport en date du 23 juin 2025 (S/2025/403). Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. L'évolution politique a été marquée par des étapes importantes dans les processus de paix internationaux, des efforts en faveur d'un dialogue national et la formation d'un nouveau gouvernement, qui inclut des membres issus de groupes de la société civile et de partis d'opposition.

3. Le 7 août, le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a procédé à un remaniement du Gouvernement dans le cadre des mesures prises pour promouvoir l'unité nationale, en maintenant à son poste la Première Ministre Judith Suminwa Tuluka ; le Gouvernement est désormais constitué de 53 ministres, dont 17 femmes. Plusieurs membres de l'opposition modérée et de la société civile se sont vu confier des portefeuilles stratégiques.

4. En ce qui concerne les initiatives de paix au niveau national, le Président a nommé une équipe chargée de travailler à l'initiative de pacte social pour la paix avec les Églises catholique et protestante. Celles-ci ont accepté que d'autres confessions religieuses participent à l'initiative de manière à favoriser la confiance, ce qui a abouti à la publication, le 25 août, d'une feuille de route en quatre phases, qui prévoit la tenue d'un dialogue national inclusif au niveau des experts et au niveau politique.

5. Le 22 août, le ministère public a demandé que la Haute Cour militaire condamne l'ancien Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, à la peine de mort pour trahison, participation à un mouvement insurrectionnel, homicide, viol et torture. Le 12 septembre, il a présenté une requête afin que la Cour autorise la

Merci de recycler

production de moyens de preuve et l'audition de témoins supplémentaires . Le prononcé de la peine a été reporté au 19 septembre.

6. Le 8 juillet, le Président de la Cour constitutionnelle, Dieudonné Kamuleta Badibanga, a été réélu pour un second mandat de trois ans. Le 22 juillet, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que des élections indirectes des conseillers urbains, des bourgmestres et des bourgmestres adjoints devaient se tenir le 9 octobre, et celles des maires et des maires adjoints le 22 novembre. La Commission a également évoqué les contraintes financières qui pèsent sur ses activités.

7. Le 27 juin à Washington, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont signé un accord de paix, qui a été facilité par les États-Unis d'Amérique et observé par des représentants de la Commission de l'Union africaine, du Qatar et du Togo. Cet accord comprend des dispositions sur le respect mutuel de la souveraineté territoriale et l'interdiction des hostilités ; le désengagement et le désarmement des groupes armés non étatiques et leur intégration conditionnelle dans les Forces armées de la République démocratique du Congo ; le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays ; la promotion de l'intégration économique régionale. Il met par ailleurs l'accent sur le mandat de protection des civils incombant à la MONUSCO et engage les parties à faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité.

8. L'accord prévoit la création d'un Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité aux fins de la mise en œuvre du concept des opérations relatif au plan harmonisé de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et du désengagement des forces négocié dans le cadre du processus de Luanda, ainsi que d'un Comité de surveillance conjointe chargé de remédier aux violations. Sa mise en œuvre a commencé avec la première réunion du Comité le 31 juillet à Washington, à laquelle ont participé des représentants des signataires et des observateurs. Par la suite, le 1er août, les parties ont signé un Énoncé des principes du cadre d'intégration économique régionale. Le Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité a tenu sa réunion inaugurale les 7 et 8 août à Addis-Abeba pour examiner la mise en œuvre de l'accord, en présence de la Commission de l'Union africaine, du Qatar et du Togo. Dans une déclaration commune publiée à l'issue de la deuxième réunion du Comité de surveillance conjointe, le 3 septembre, les parties ont pris acte de « la lenteur de la mise en œuvre de certains éléments de l'accord ». Elles ont ajouté que la République démocratique du Congo et le Rwanda se sont engagés à mettre en place un canal technique, de renseignement et militaire en vue de l'échange direct d'informations.

9. Le 19 juillet, le Qatar a facilité la signature à Doha d'une Déclaration de principes entre la République démocratique du Congo et l'AFC/M23 en faveur d'un accord de paix global. Dans cette Déclaration, les parties se sont engagées à établir un cessez-le-feu permanent, avec le soutien de la MONUSCO et des mécanismes régionaux, dans le cadre d'un mécanisme de vérification convenu, et à mettre en œuvre des mesures de confiance. Elles y ont réaffirmé le respect de l'intégrité territoriale, la restauration complète de l'autorité de l'État et le retour des réfugiés et des déplacés. Le 19 août, les parties sont retournées à Doha et ont entamé des négociations.

10. Le 25 juin, l'ancien président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, en sa qualité de co-facilitateur nommé par la Commission de l'Union africaine, a rencontré le Président de la République démocratique du Congo et, le 11 juillet, l'ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a rencontré le Président du Rwanda, Paul Kagame, dans le cadre de l'effort de médiation de l'Union africaine. Entre le 14 et le 19 juillet, l'ancienne présidente de l'Éthiopie, Zewde Sahle-Work, et l'ancienne présidente de

la République centrafricaine, Catherine Samba-Panza, en tant que co-facilitatrices, ont tenu les premières consultations à Kinshasa, avec le concours de la MONUSCO. Elles ont tenu des réunions avec le Président, le Premier Ministre et d'autres représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, ainsi qu'avec des acteurs de la société civile, des diplomates et des humanitaires, et avec des représentants d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies, afin d'évaluer les priorités en matière de paix. Les recommandations issues de ces consultations étaient axées sur l'harmonisation des processus, une plus grande inclusivité, la promotion d'un dialogue national crédible et inclusif, la mise en place de mécanismes de suivi et la prise en compte de la justice transitionnelle dans les initiatives de paix.

11. Lors d'un sommet conjoint tenu le 13 août, l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont approuvé la fusion des structures de paix de l'Union africaine, de la CAE et de la SADC dans le cadre d'un mécanisme conjoint et ont appelé d'autres initiatives internationales à s'aligner sur le processus mené par l'Afrique.

12. Du 3 au 7 septembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix s'est rendu à Kinshasa, Bunia, Fataki et Beni. À Kinshasa, il a rencontré le Président, le Premier Ministre et des membres du Gouvernement de la République démocratique du Congo, ainsi que des représentants des partis d'opposition. Il a souligné l'engagement continu de l'ONU en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et de la mise en œuvre de la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité, malgré les contraintes financières croissantes auxquelles l'Organisation est confrontée. Les autorités congolaises ont fait valoir la nécessité pour la Mission de continuer à remplir son mandat et ont exprimé leur soutien à la présence continue de la MONUSCO en Ituri et dans le Nord-Kivu, y compris à Goma et dans d'autres zones sous le contrôle de l'AFC/M23. L'accent a été mis sur la nécessité urgente pour toutes les parties concernées de lever les obstacles actuels à la pleine mise en œuvre du mandat de la Mission.

III. Protection des civils

13. La multiplication des attaques, menées notamment par le M23 et les Forces démocratiques alliées (ADF), a contribué à une augmentation considérable du nombre de victimes civiles durant la période considérée. La MONUSCO a enregistré 551 incidents de sécurité qui ont causé la mort de 1 087 civils en Ituri et dans le Nord-Kivu, dont 152 femmes et 86 enfants, ce qui représente une augmentation de 122 pour cent du nombre de victimes civiles par rapport à la période précédente. En Ituri et dans les zones du Nord-Kivu tenues par le Gouvernement, la MONUSCO a augmenté le nombre de patrouilles, étendu les réseaux d'alerte rapide et poursuivi le dialogue politique et communautaire afin de promouvoir la cohésion sociale et de renforcer les efforts de prévention.

Figure I
Nombre de civils tués lors d'incidents liés à des groupes armés en Ituri et dans le Nord-Kivu (août 2024-août 2025)

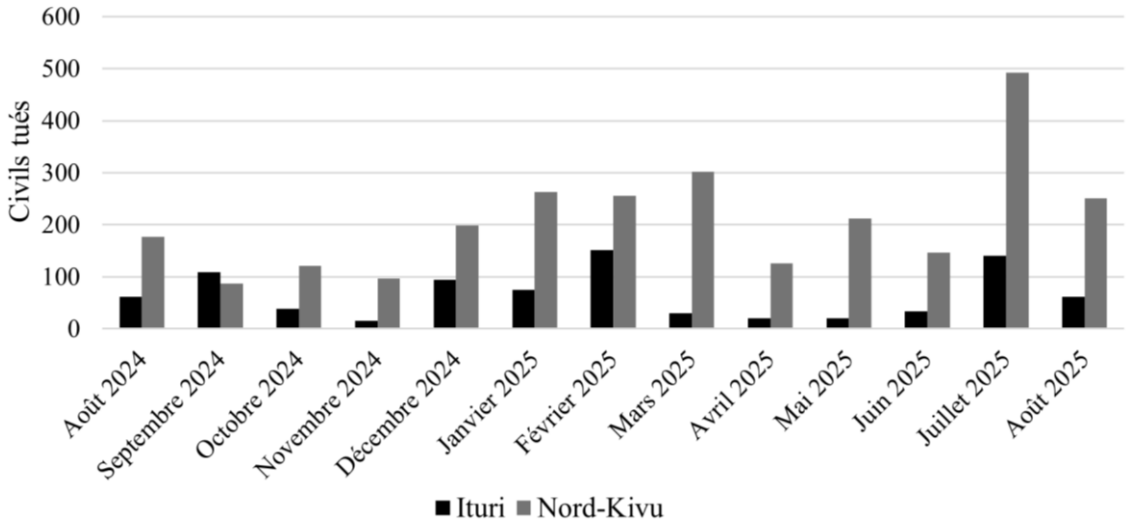

Source : MONUSCO/Centre d'opérations conjoint/Système géospatial d'appréciation de la situation.

Note : Le nombre de victimes indiqué est probablement inférieur à la réalité en raison des restrictions d'accès au Nord-Kivu.

14. Dans les zones du Nord-Kivu contrôlées par l'AFC/M23, la MONUSCO a continué à se heurter à des obstacles pour ce qui est de protéger les civils et de riposter aux menaces en raison des restrictions à sa liberté de mouvement imposées par la coalition. La Mission a concentré ses efforts de protection des civils sur le renforcement des mécanismes de surveillance des menaces et a continué à dialoguer avec l'AFC/M23 au sujet de la mise en place d'un cadre propre à garantir la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies. Elle a par ailleurs continué d'abriter dans ses bases à Goma 43 personnes exposées à une menace imminente, tout en se concertant avec le Gouvernement pour faciliter le transfert de ces personnes en toute sécurité vers un autre lieu. Depuis juillet, la force de la MONUSCO a offert une protection dans ses bases à 2 038 personnes fuyant les avancées des groupes armés à Tchabi, Drodro, Limani et Mayi Moya.

A. Nord-Kivu

15. Le M23, soutenu par la Force de défense rwandaise, a continué d'étendre sa zone de contrôle dans les territoires de Walikale et de Masisi, au nord, et de mener des opérations militaires intensives dans l'ensemble de ses zones de contrôle, en particulier contre les bastions des FDLR et des groupes Nyatura. Le recrutement volontaire et forcé s'est poursuivi dans l'ensemble des zones tenues par le M23, et au moins 1 454 personnes arrêtées arbitrairement ont été emmenées de force dans des camps situés dans le territoire de Rutshuru pour y suivre un entraînement militaire. Il a également été fait état de la destruction d'habitations et de commerces civils ainsi que de déplacements forcés. À Rutshuru, le M23, aux côtés de la Force de défense rwandaise, a poursuivi ses opérations de grande envergure contre les FDLR. L'une de ces opérations, dans la chefferie de Bwisha, a conduit au massacre d'au moins 335 civils, dont 52 femmes et 24 enfants, dans des zones agricoles entre le 9 et le 28 juillet. Il s'agit de l'un des bilans humains les plus lourds jamais enregistrés dans ce type d'attaques depuis la résurgence du M23 en 2022. Malgré les restrictions de

mouvement qui lui sont imposées, la MONUSCO a assuré la liaison avec les points focaux du réseau d'alerte locale et d'autres contacts afin d'avoir en permanence une bonne appréciation de la situation et de surveiller les incidents et les violations des droits humains et atteintes à ces droits.

16. Pendant ce temps, l'AFC/M23 a continué à mettre en place des autorités administratives parallèles dans les zones qu'elle contrôle, instaurant des mécanismes de règlement des conflits communautaires, notamment un Comité des sages à Kitshanga. Le 12 août, l'AFC/M23 a annoncé la création d'une commission chargée de lancer et de superviser un système de justice parallèle dans ce qu'elle appelle les zones « libérées », en rétablissant les cours et les tribunaux. Dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, le M23 aurait réattribué les maisons et les terres inoccupées, vendu les terres agricoles du gouvernement et expulsés les agriculteurs de parcelles de terrain et de zones avoisinant le parc national des Virunga. Ces pratiques ont généré des tensions avec les communautés locales, alors que les structures de gestion des conflits mises en place par l'AFC/M23 restent limitées en termes de capacité.

17. Dans les territoires de Beni et de Lubero, les ADF sont restés la principale menace pour les civils et opéraient de plus en plus en petites unités mobiles autour des zones minières. Jusqu'à 205 civils, dont 37 femmes et 16 enfants, ont été tués dans des attaques menées par les ADF sur les deux territoires, entraînant des déplacements de population et la désorganisation des activités socio-économiques et des moyens de subsistance des civils. La MONUSCO a réagi en renforçant et en augmentant les patrouilles, ainsi qu'en menant des opérations offensives ciblées dans les zones sensibles où les ADF sont actives, notamment à Beni et à Eringeti. Les échanges récents avec les autorités provinciales ont abouti à un accord visant à organiser des réunions plus fréquentes avec la MONUSCO afin de renforcer la coordination des ripostes aux menaces.

18. Dans la ville de Beni, une unité de police constituée de la MONUSCO a mis en place des points de contrôle mobiles en réponse à la hausse de la criminalité dans la commune de Mulekera. La MONUSCO a distribué 32 motos à des chefs locaux pour accroître leur mobilité et leur participation à la coordination, à la surveillance et à la riposte aux incidents de sécurité, et leur a fourni une assistance technique pour renforcer leur rôle dans les systèmes d'alerte rapide. Cette distribution s'est accompagnée de protocoles d'utilisation clairs, d'un suivi régulier et d'une intégration dans un dispositif d'application du principe de responsabilité conforme au mandat de la Mission pour ce qui est de l'utilisation de ces mots, y compris l'établissement de rapports périodiques sur la contribution des chefs au dispositif d'alerte rapide et d'intervention, afin de se prémunir contre les risques d'utilisation à mauvais escient et d'assurer la pérennité.

19. Les patrouilles et les opérations de la MONUSCO ont continué à devoir composer avec de nouvelles restrictions de mouvement dans les zones où les Forces de défense populaires de l'Ouganda sont déployées, dans le cadre de l'opération Shujaa menée contre les ADF (voir par. 57). Dans ce contexte, la MONUSCO a privilégié le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux afin d'évaluer les menaces pesant sur la population civile, d'améliorer la coordination civilo-militaire et de réduire les risques encourus par les civils pendant les opérations.

B. Ituri

20. Le 20 juin, les Forces armées de la République démocratique du Congo et les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont étendu la zone d'opérations couverte par l'opération Shujaa à l'ensemble de la province d'Ituri, exception faite du territoire d'Aru. Les ADF ont intensifié leurs attaques en représailles aux opérations conjointes

menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo et les Forces de défense populaires de l'Ouganda, tuant 143 civils, dont 25 femmes, 83 hommes, 12 enfants et 23 personnes de sexe et d'âge inconnus. En particulier, les 8 et 9 juillet, une attaque a causé la mort de 47 civils, dont 19 femmes, 19 hommes et 9 enfants, au nord-ouest d'Eringeti. Les 26 et 27 juillet, à Komanda, des attaques, dont une contre une église, ont causé la mort de 43 civils, dont 19 femmes, 15 hommes et 9 enfants. Suite à cette attaque, la MONUSCO a augmenté les patrouilles, y compris les patrouilles nocturnes conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo, autour de la localité et dans les zones sensibles où les ADF sont actives afin de contrer les menaces. La Mission a également déployé des bases d'opérations mobiles à Ofayi et Bavonkutu en réponse aux alertes mettant en garde contre des incursions anticipées des ADF. Entre le 18 et le 22 août, les responsables de la Mission ont eu des échanges avec les autorités provinciales lors d'une visite en Ituri, qui a abouti à un engagement à élaborer une feuille de route pour améliorer la protection des civils et renforcer la coordination avec la Police nationale congolaise et les Forces armées de la République démocratique du Congo s'agissant des mesures de protection préventives.

21. Les heurts entre la Convention pour la révolution populaire (CRP) et les Forces armées de la République démocratique du Congo se sont intensifiés à la suite de l'annonce, le 16 juillet, par Thomas Lubanga, personne visée par des sanctions et chef de la CRP, que le groupe armé se rallierait à l'AFC/M23. Entre le 15 juillet et le 15 août, les opérations des Forces armées de la République démocratique du Congo contre la CRP dans le territoire de Djugu ont entraîné la mort d'au moins 23 civils, dont 2 femmes, 19 hommes et 2 enfants, principalement originaires de la communauté Hema, ce qui a suscité une méfiance accrue entre la communauté locale et les Forces armées de la République démocratique du Congo. L'insécurité croissante a également conduit la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), partie au dialogue d'Aru II, à s'engager de nouveau dans la violence, ce qui a conduit à la mort de 59 civils (dont 13 femmes et 8 enfants), à des pillages et à la destruction de biens.

22. La Mission et les Forces armées de la République démocratique du Congo ont continué à resserrer leur coopération en déployant 1 706 patrouilles conjointes pour décourager les activités des ADF le long de l'axe Beni-Eringeti, à la frontière des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, dans tout l'est du territoire de Djugu, dans l'est du territoire d'Irumu et dans les environs de la ville de Bunia, afin de renforcer la protection des civils. La MONUSCO a également élargi le réseau d'alerte locale en ajoutant 180 points focaux locaux, dont 98 femmes originaires des territoires de Djugu, Irumu et Mahagi, ce qui a permis d'augmenter la quantité et la qualité des alertes, ainsi que les réponses aux alertes tenant compte des questions de genre. La Mission a facilité l'entraînement de 400 soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo aux opérations dans la jungle afin de renforcer leur capacité à combattre les ADF.

23. En juillet, la Mission a soutenu une initiative de dialogue intercommunautaire menée par des médiatrices. Ce dialogue a réuni des femmes des communautés Hema à Mandro et à Sala, et des communautés Lendu de Penyi et Ezekere. Cette initiative a facilité l'accès mutuel aux pâturages et aux marchés dans leurs localités respectives et a amélioré le partage d'informations, renforçant ainsi les capacités en matière d'alerte rapide au niveau local et étayant la coexistence pacifique entre les communautés Hema et Lendu.

24. Les activités de déminage de la Mission dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 sont restées limitées à l'identification des risques d'explosion et à leur signalisation. Au cours de la période considérée, dans le Nord-Kivu, 23 restes explosifs de guerre et 602 munitions d'armes légères ont été identifiés et marqués, ce qui a permis de signaler clairement leur présence pour protéger les civils contre les

menaces liées aux engins explosifs. En Ituri, la Mission a répondu à des alertes concernant des munitions explosives en menant trois opérations ponctuelles, qui ont abouti à la destruction d'un reste explosif de guerre, réduisant ainsi le danger que représentent les engins explosifs pour la population.

Figure II

Carte des zones contrôlées par des groupes armés (estimations), 1er septembre 2025

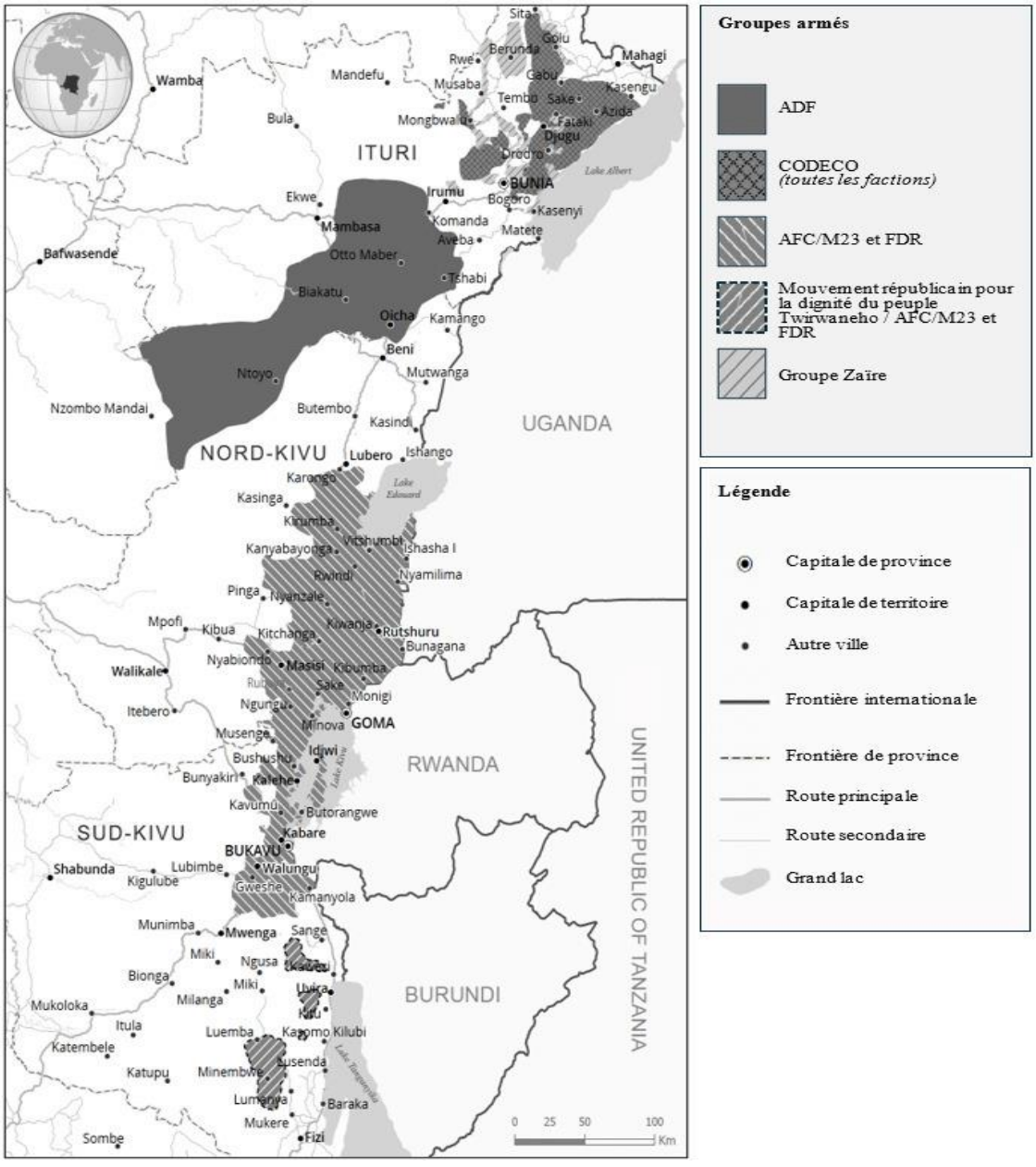

Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Carte : MONUSCO/Section des technologies.

Note : Les estimations concernant le contrôle territorial proviennent de la MONUSCO.

IV. Situation des droits humains

A. Droits humains et droit international humanitaire

25. La situation des droits humains est restée préoccupante dans les provinces orientales, en particulier dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 et dans les localités touchées par les attaques récurrentes des ADF, de la CODECO, de la CRP, des Wazalendo et d'autres groupes armés. Les restrictions à la liberté de circulation imposées par l'AFC/M23 ont continué d'entraver gravement la vérification des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Bien que leur visite ait fait l'objet d'une coordination préalable, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, et les membres de la mission d'établissement des faits sur la situation dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu de la République démocratique du Congo, créée par le Conseil des droits de l'homme en février 2025, ont été empêchés d'entrer dans le Nord-Kivu par l'AMC/M23. Le 9 septembre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté au Conseil des droits de l'homme le rapport demandé à la mission d'établissement des faits, dont la conclusion était que le M23 pourrait avoir commis des crimes contre l'humanité. La mission a conclu que le M23, soutenu par la FDR, ainsi que par les Forces armées de la République démocratique du Congo et les alliés des Wazalendo, avait commis des atteintes et des violations systématiques, notamment des exécutions sommaires, des actes de torture, des enlèvements, des recrutements forcés et des violences sexuelles.

Figure III
Atteintes aux droits humains commises par des groupes armés présumés dans toutes les provinces et vérifiées par la Mission pendant la période considérée

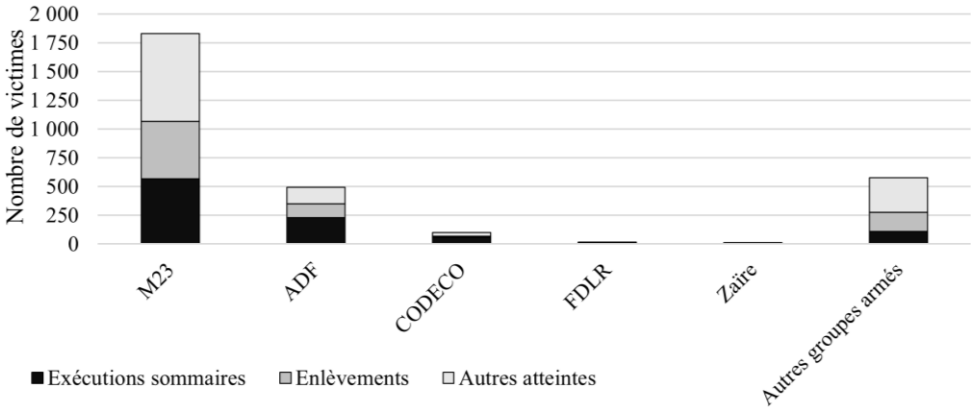

Source : MONUSCO/Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Note : Le nombre d'atteintes indiqué est probablement inférieur à la réalité en raison des restrictions d'accès dans le Nord-Kivu.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo ; FDLR = Forces démocratiques de libération du Rwanda ; M23 = Mouvement du 23 mars.

26. Au cours de la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 1 154 violations des droits humains et atteintes à ces droits dans l'ensemble du pays, concernant 3 759 victimes, dont 2 623 hommes, 589 femmes, 245 enfants et 302 personnes dont le sexe et l'âge sont inconnus. Le M23 a été l'auteur du plus grand nombre d'atteintes

aux droits humains, avec 439 atteintes recensées dans le Nord-Kivu (320) et le Sud-Kivu (119), y compris l'exécution sommaire de 539 personnes, et les Wazalendo et les groupes armés affiliés ont été responsables de 134 atteintes en Ituri, dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu, y compris le meurtre de 59 civils. Les ADF ont commis 88 atteintes dans l'Ituri et dans le Nord-Kivu, concernant 502 victimes, dont au moins 300 cas vérifiés d'exécutions sommaires.

27. Les agents de l'État étaient responsables de 322 violations des droits humains dans le Nord-Kivu (95), le Haut-Katanga (53), le Haut-Uélé (47), le Kinshasa (35), l'Ituri (32) et d'autres régions du pays. La Police nationale congolaise était le plus important auteur de violations parmi les agents de l'État (134 violations), suivie par les Forces armées de la République démocratique du Congo (125 violations).

28. Les restrictions de l'espace civique sont restées un sujet de préoccupation : 37 violations et atteintes contre 121 victimes ont été enregistrées au niveau national, dont 23 ont été attribuées à des acteurs étatiques. Les visites de contrôle conjointes du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et des magistrats militaires ont abouti à la libération de 172 personnes qui avaient été détenues par la police au motif de leur arrestation arbitraire et de leur détention illégale en violation des garanties procédurales.

Figure IV
Violations des droits humains commises par des forces de l'État présumées dans toutes les provinces et vérifiées par la Mission pendant la période considérée

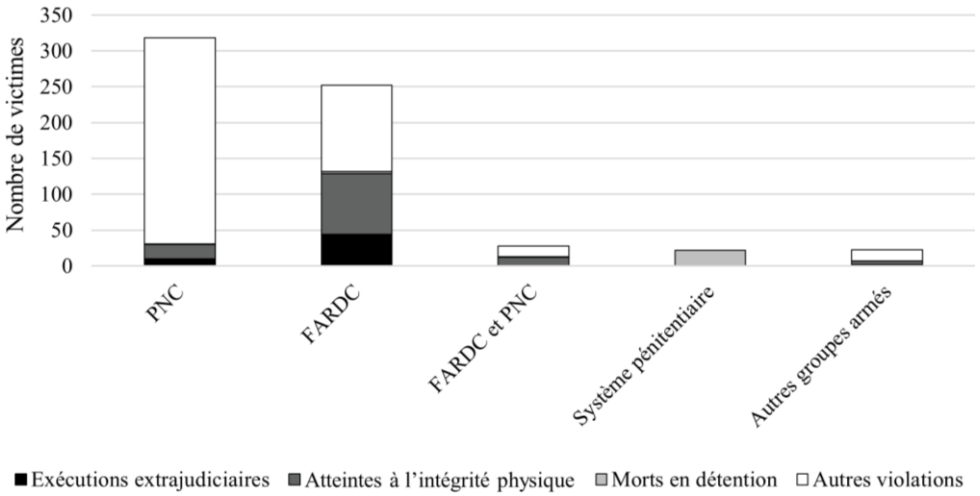

Source : MONUSCO/Bureau conjoint pour les droits de l'homme.

Abréviations : FARDC = Forces armées de la République démocratique du Congo ; PNC = Police nationale congolaise.

29. Depuis la précédente période, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a reçu 23 demandes de protection individuelle et a protégé 26 personnes considérées comme les plus exposées, dont 20 défenseurs des droits humains (19 hommes et 1 femme) et six journalistes.

30. Du 15 au 25 juillet, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, a effectué une visite en République démocratique du Congo afin de suivre les efforts déployés par le Gouvernement pour se conformer à ses obligations internationales liées à la lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle et à la fourniture d'un soutien aux victimes et aux survivants, et dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la traite.

B. Protection de l'enfance

31. Entre le 19 juin et le 31 août, la MONUSCO a vérifié 388 violations graves touchant 338 enfants (87 filles et 251 garçons), dont 259 cas survenus dans le Nord-Kivu et 129 en Ituri.

32. Du 23 au 27 juin, dans le cadre du dialogue d'Aru II, la MONUSCO a déployé ses bons offices pour veiller à ce que les priorités en matière de protection de l'enfance soient incluses dans tous les accords provinciaux de paix et de cessez-le-feu, ainsi que dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les groupes armés participants se sont engagés à libérer plus de 400 enfants en Ituri, processus auquel la MONUSCO mettait la dernière main au moment de l'établissement du présent rapport.

33. Entre le 29 juin et le 15 août, à l'invitation des Forces armées de la République démocratique du Congo, la MONUSCO et ses partenaires ont procédé à la vérification de l'âge de 106 hommes candidats au recrutement dans la Réserve armée de la défense, dont deux se sont révélés être des mineurs et ont été exclus du recrutement.

C. Violence fondée sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits

34. Au cours de la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé au moins 86 cas de violences sexuelles liées au conflit commises contre 183 victimes (dont 150 femmes, 32 filles et 1 homme). Les groupes armés étaient responsables de 84 pour cent de l'ensemble de ces violations, les acteurs étatiques de 14 pour cent et les forces armées étrangères de 2 pour cent. Le M23 (86 victimes) et les Forces armées de la République démocratique du Congo (24 victimes) sont restés les principaux auteurs de violences sexuelles liées au conflit. Dans ce contexte, la Mission a formé 20 agents de la Police nationale congolaise – dont 8 femmes – à la prévention des violences sexuelles liées au conflit et aux interventions et enquêtes connexes. Elle a également organisé à l'intention des survivants, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des organisations non gouvernementales basées en Ituri, dans le Kinshasa, dans le Nord-Kivu et dans le Sud-Kivu une conférence virtuelle sur la prévention et sur la prise en charge.

35. Face à l'augmentation du nombre de cas signalés de violence sexuelle liée au conflit, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a lancé en juin des projets d'intervention d'urgence dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, y compris une ligne téléphonique d'urgence qui permet de signaler les incidents et d'orienter les victimes vers les structures d'assistance appropriées, notamment un soutien juridique et psychosocial. Bien que la Mission ait entrepris de renforcer les capacités de surveillance et de protection, les violences sexuelles liées au conflit restent une violation très peu signalée du fait que les victimes craignent la stigmatisation et les représailles et que les contraintes en termes d'accès rendent difficiles la vérification de ces atteintes, ce à quoi s'ajoutent les restrictions à la liberté de mouvement qui sont imposées dans les zones contrôlées par l'AFC/M23.

V. Défis et action humanitaires

36. La situation humanitaire en République démocratique du Congo reste l'une des plus graves au monde. Au 31 août, 5,3 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays à cause du conflit et de l'insécurité, dont 1 million dans le Nord-Kivu, 1,5 million dans le Sud-Kivu et 1,1 million en Ituri. En outre, 2,7 millions de personnes déplacées sont retournées dans leur région d'origine dans le Nord-Kivu et en Ituri. Toutefois, dans un grand nombre de cas, les normes internationales en

matière de retours librement consentis, dans la sécurité et la dignité n'auraient pas été respectées.

37. L'insécurité alimentaire et les urgences de santé publique sont restées à des niveaux critiques. Au moment de la rédaction du présent rapport, plus de 27,7 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire, dont 3,9 millions en situation d'urgence (phase 4) selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. L'épidémie de choléra a continué à se propager à un rythme alarmant dans 17 des 29 provinces, y compris dans des provinces auparavant non endémiques telles que celles du Maï-Ndombe, de l'Équateur et de Kinshasa, et la situation a été exacerbée par l'accès limité aux services médicaux. Au mois d'août, plus de 51 100 cas suspects et 1 538 décès avaient été enregistrés, soit le double du nombre total de cas en 2024. En réponse à l'augmentation du nombre de cas à Kinshasa, le Fonds central pour les interventions d'urgence a décaissé 750 000 dollars en juillet, ce qui a constitué son troisième décaissement lié au choléra pour la République démocratique du Congo en 2025.

38. Le 4 septembre, le Ministère de la santé a confirmé l'apparition d'un nouveau foyer de maladie à virus Ebola dans la province du Kasaï. Au 6 septembre, 42 cas suspects avaient été signalés, dont 15 décès ; quatre agents de santé comptaient parmi les personnes décédées. Concentrée dans les zones de santé de Bulape et de Mweka, l'épidémie a été classée par l'Organisation mondiale de la Santé comme une urgence de niveau 3 – soit le plus haut niveau de réponse opérationnelle, avec un risque élevé au niveau national. Les autorités nationales, soutenues par des partenaires, ont entrepris d'intensifier la surveillance, la gestion des cas et la mobilisation de la population.

39. Les contraintes opérationnelles, notamment la fermeture prolongée de l'aéroport de Goma, ont continué à perturber les chaînes d'approvisionnement, à alourdir les coûts de livraison et à exercer des pressions supplémentaires sur des ressources limitées. Dans ce contexte, le Coordonnateur des opérations humanitaires en République démocratique du Congo a poursuivi ses activités de sensibilisation de haut niveau auprès des États Membres et de l'Union africaine pour faire en sorte que les considérations humanitaires – notamment la protection des civils, la sécurité de l'accès humanitaire, la sécurité des travailleurs humanitaires et le rétablissement des systèmes financiers dans les zones contestées – soient prises en compte dans les processus de médiation et de paix en cours. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également contacté les autorités du Burundi en vue de faciliter les mouvements transfrontaliers du personnel humanitaire et de renforcer la coordination civilo-militaire.

40. Le 26 août, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a conclu une visite à Kinshasa dans le cadre d'une mission de plus grande envergure en République démocratique du Congo et au Rwanda. Cette visite visait à maintenir la dynamique liée aux processus de paix de Washington et de Doha, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion du retour volontaire des personnes déplacées de force dans leurs communautés d'origine en République démocratique du Congo.

41. La forte baisse du financement humanitaire a encore exacerbé ces difficultés. Au 8 septembre, le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2025, d'un montant de 2,54 milliards de dollars et destiné à aider 11 millions de personnes, restait gravement sous-financé, à hauteur de 14,8 %, soit un déficit de 60 pour cent par rapport à la même période de l'année dernière. Parallèlement, le montant révisé du financement jugé prioritaire, qui s'élève à 1,25 milliard de dollars et cible 6,79 millions de personnes les plus vulnérables, reste lui aussi gravement sous-financé. De même, le Plan régional d'intervention en faveur des réfugiés de la

République démocratique du Congo pour 2024-2025 n'a reçu que 14,2 pour cent des 781,3 millions de dollars nécessaires pour aider quelque 2,1 millions de personnes vulnérables et les communautés qui les accueillent.

VI. Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance et du secteur de la sécurité

A. Désarmement, démobilisation et réintégration

42. La Mission a continué à faire avancer les opérations de rapatriement dans un contexte marqué par l'action menée par le M23 contre les FDLR et les personnes à leur charge dans les territoires de Rutshuru, Masisi et Walikale, dans le Nord-Kivu. À compter du 20 juin, la MONUSCO, en coordination avec le Conseil national pour les réfugiés et la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration, a facilité le rapatriement volontaire de 12 ex-combattants étrangers affiliés aux FDLR et au groupe armé Nyatura, ainsi que de 17 personnes à leur charge.

43. Du 23 au 29 juin, l'administration provinciale de l'Ituri, avec le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, soutenu par la MONUSCO, a organisé à Bunia le dialogue d'Aru II pour la paix, la sécurité et la cohésion sociale, qui a rassemblé les groupes armés suivants : CODECO, Force de résistance patriotique de l'Ituri, Front patriotique et intégrationniste du Congo, Chini ya Tuna, Mouvement d'autodéfense populaire de l'Ituri et Zaïre. Cette initiative a conduit à la signature par tous les groupes participants d'une déclaration d'engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans laquelle sont énoncés des engagements à mettre fin aux hostilités, à protéger les civils, à garantir la liberté de circulation et à permettre le retour en toute sécurité des civils déplacés. Le 3 juillet, une réunion de suivi entre le commandant de la 32e région militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo, les chefs des groupes armés et la MONUSCO a abouti à l'adoption d'un plan de sensibilisation en trois phases visant à garantir le respect des résolutions issues du dialogue d'Aru II parmi les hommes du rang et à encourager leur mise en œuvre au niveau local. La première phase s'est achevée début août après un déploiement dans des localités des territoires de Djugu, Irumu et Mahagi, et la deuxième phase a été déployée le 18 août dans les mêmes localités. Malgré les engagements pris lors du dialogue d'Aru II, les groupes armés participants, dont la CODECO, ont continué à se livrer à des violences, tandis que la CRP, qui n'a pas participé aux pourparlers, a continué à saper les résolutions en faveur de la paix prises lors du dialogue d'Aru II.

44. Dans la province d'Ituri, la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile locale ont continué à soutenir la réintégration de 1 130 combattants zaïrois démobilisés dans le cadre de la deuxième phase d'un projet destiné à soutenir la réintégration communautaire et à renforcer le dialogue communautaire, lancé en août. Ce projet offre aux bénéficiaires, qui comptent parmi eux 311 ex-combattants et 622 membres de la communauté dans les territoires de Djugu et d'Irumu, une formation professionnelle, un soutien psychosocial, des possibilités de travail à forte intensité de main-d'œuvre et la participation au dialogue communautaire pour une réintégration durable.

Figure V
Nombre total de personnes ayant bénéficié des projets de réinsertion (2022-2025)

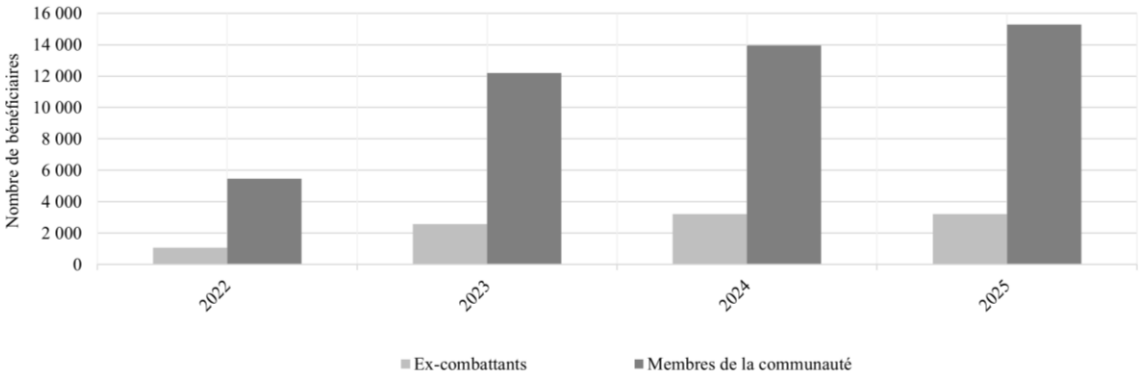

Source : MONUSCO/Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Note : Projets entrepris dans le domaine de la lutte contre la violence de proximité et projets financés par le Fonds de cohérence pour la stabilisation.

45. Le 14 juillet, dans les territoires de Beni et de Lubero (Nord-Kivu), le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, avec le concours de la MONUSCO et de ses partenaires, a lancé un programme de formation professionnelle axé sur la communauté et destiné à 400 bénéficiaires, comptant parmi eux 145 ex-combattants et 255 membres de la communauté (dont 183 femmes). L'initiative s'appuie sur une phase pilote du projet « Muda Wa Amani » et a été développée en coordination avec les acteurs locaux de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies et financée par le Fonds de cohérence pour la stabilisation depuis avril. Cette initiative vise à permettre la concrétisation de solutions de réintégration durables pour les ex-combattants, les jeunes à risque et les femmes, grâce à une approche axée sur la communauté.

B. Réforme du secteur de la sécurité et appui au système judiciaire et à la lutte contre l'impunité

46. Le 1er juillet, le Président de la République démocratique du Congo a promulgué la loi de programmation pour la mise en œuvre de la réforme de la Police, un plan de réforme d'un montant de 2,55 milliards de dollars visant à professionnaliser et à moderniser la Police nationale congolaise d'ici à 2030 grâce à des investissements dans les infrastructures, la formation, le recrutement et la capacité opérationnelle. La MONUSCO a fourni une expertise technique à la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale tout au long du processus législatif.

47. L'appui consultatif constant de la Mission au Conseil national de sécurité a abouti à la signature, le 15 juillet, d'un nouveau plan de travail conjoint de six mois destiné à faciliter la coordination d'un processus global de réforme du secteur de la sécurité et l'élaboration d'un cadre de politique de sécurité nationale. Les 15 et 16 juillet, la Mission a co-organisé avec la Haute Cour militaire et l'Auditeur général des Forces armées de la République démocratique du Congo, et avec la participation de la société civile, un dialogue sur la promotion d'une approche coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice.

48. À Lubero, dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a aidé les autorités judiciaires provinciales à organiser une audience foraine, qui a abouti à la condamnation de 20 soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo pour violence

sexuelle liée au conflit. Du 28 juin au 4 juillet à Bali (Ituri), les autorités judiciaires militaires, avec le concours de la MONUSCO, ont mené une mission d'enquête sur l'attaque du 5 avril 2022 contre un contingent de la MONUSCO, qui avait entraîné la mort d'un soldat de la paix. La Mission a également apporté un soutien technique et logistique à une enquête nationale en cours sur le financement illicite présumé de groupes armés par le biais du commerce illégal de minerais en Ituri.

49. Pendant ce temps, à Kinshasa et dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), la MONUSCO a prêté son concours aux autorités judiciaires provinciales grâce à des initiatives de renforcement des capacités axées sur la balistique et le financement du terrorisme afin de faire progresser les poursuites liées à des crimes internationaux. Pour renforcer le fonctionnement du système judiciaire et l'application du principe de responsabilité, la Mission a appuyé la normalisation des actes de procédure ainsi que les audiences disciplinaires dans neuf affaires judiciaires concernant des magistrats en Ituri. Elle a également appuyé deux inspections de tribunaux à Butembo et Lubero (Nord-Kivu) et contribué à la formation de 43 membres du personnel judiciaire nouvellement recrutés, notamment sur le régime disciplinaire applicable aux magistrats à Bunia (Ituri).

50. En juin, la MONUSCO a fourni une assistance technique et logistique destinée à améliorer la sécurité et les conditions dans les prisons prioritaires à Kinshasa, en Ituri et dans les parties du Nord-Kivu contrôlées par le Gouvernement. Il s'est notamment agi de la fourniture de nouveaux équipements de sécurité à quatre prisons, de l'amélioration de la surveillance dans la prison de Ndolo et du renforcement de la sécurité dans le quartier des détenus à l'hôpital général de Bunia. En outre, 349 membres de l'administration pénitentiaire, dont 90 femmes, ont été formés à la gestion des incidents et à la lutte contre l'extrémisme violent. La MONUSCO a également concouru à la réduction de la surpopulation carcérale, tout en appuyant les inspections judiciaires dans les centres de détention de la police nationale à Beni, ce qui mené à la libération de 51 détenus civils et de 49 détenus militaires.

VII. Retrait progressif, responsable et durable

A. Informations actualisées concernant la transition et le désengagement

51. Conformément à la note conjointe sur la transition et le désengagement transmise au Conseil de sécurité (S/2025/274), les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies ont continué à mener des activités liées à la promotion de la protection des civils, à la surveillance des droits humains et à l'établissement de rapports, ainsi qu'à la protection des enfants dans le Sud-Kivu, au moyen des fonds consacrés aux activités de transition de la Mission, en dépit de problèmes de sécurité considérables. Ils se sont également efforcés de renforcer les moyens d'alerte rapide à l'échelle locale et d'assurer le maintien des capacités opérationnelles des mécanismes de surveillance et de vérification du respect des droits humains.

52. La planification du désengagement dans le Nord-Kivu et l'Ituri est restée en suspens, mais la Mission a commencé à élaborer une approche adaptée de la planification de la transition, axée sur le renforcement des capacités des institutions de l'État conformément aux principaux domaines de son mandat, la promotion de solutions politiques au conflit et le renforcement de la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires.

53. Du 4 au 8 août, une mission technique conjointe composée de la MONUSCO, du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et du Programme

des Nations Unies pour le développement s'est rendue à Uvira, dans le Sud-Kivu, afin d'évaluer la situation locale en matière de sécurité et de justice, ainsi que la gouvernance locale et la dynamique opérationnelle. La Mission a formulé des recommandations pour éclairer les réponses collectives et coordonnées de l'équipe de pays des Nations Unies afin de renforcer l'état de droit et de lutter contre l'impunité.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

54. Le 23 juin, à Kinshasa, un groupe de 80 congolaises a présenté une note de plaidoyer, élaborée avec le soutien de la MONUSCO, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à la Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo, Thérèse Kayikwamba Wagner. Dans cette note, le groupe a demandé la mise en place d'un mécanisme de suivi pour assurer la mise en œuvre stricte de la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité, le renforcement de la coopération régionale contre le trafic et l'exploitation des ressources naturelles et l'inclusion effective des femmes dans les processus de paix en cours. Ces recommandations ont par la suite été mises en avant par la Ministre lorsqu'elle a signé de l'accord de paix du 27 juin.

55. Dans le cadre du dialogue d'Aru II, la MONUSCO a facilité une discussion de groupe pour des femmes représentant les autorités provinciales, les Forces armées de la République démocratique du Congo, des groupes armés, des médiatrices, la société civile et les médias. La discussion a permis d'obtenir l'inclusion, dans le protocole d'accord, d'engagements de la part des groupes armés à mettre fin à l'utilisation de la violence à l'encontre des femmes, des filles et des enfants comme forme de représailles.

IX. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

56. La MONUSCO continue de rencontrer des difficultés opérationnelles en dehors des zones contrôlées par le Gouvernement dans le Nord-Kivu, principalement en raison des restrictions d'accès et de mouvement imposées par l'AFC/M23, ce qui a entraîné des retards dans la livraison de biens essentiels, notamment de carburant et de rations. La Mission a frôlé l'épuisement de ses réserves locales de carburant, ce qui a conduit à une réduction considérable du personnel, des opérations et de la consommation. Entre-temps, le 5 juillet, les entreprises publiques d'approvisionnement en eau et en électricité, désormais sous le contrôle de l'AFC/M23, ont interrompu l'approvisionnement en eau et, le 29 août, ont complètement coupé l'électricité sur tous les sites de la MONUSCO, faisant ainsi s'accroître la demande de carburant pour les générateurs et compromettant gravement les opérations et les dispositifs vitaux. En outre, les opérations bancaires à Goma ont été suspendues par la Banque centrale de la République démocratique du Congo, ce qui empêche la Mission de s'acquitter de ses obligations financières ou de verser des indemnités, laissant le personnel dans une position précaire. La fermeture de l'aéroport de Goma a également eu de graves répercussions sur les capacités en matière d'évacuation sanitaire primaire et d'évacuation médicale, des évacuations ayant été retardées et des autorisations de vol refusées, ce qui a obligé la Mission à procéder à des transferts longs et risqués par la route. La MONUSCO étudie la possibilité d'organiser des opérations héliportées, qui restent difficiles à sécuriser du fait qu'elles impliquent de multiples parties prenantes.

57. Les Forces de défense populaires de l'Ouganda maintiennent une présence important à Irumu, Oicha et Djugu, et conduisent des opérations à grande échelle contre les ADF, par le biais de l'opération Shujaa menée conjointement par les Forces armées de la République démocratique du Congo et les Forces de défense populaires de l'Ouganda. Cependant, l'absence de déconfliction sur le champ de bataille avec la Mission pose de sérieux risques, étant donné que les zones d'opération des Forces de défense populaires de l'Ouganda chevauchent fréquemment les déploiements de la MONUSCO et que les bases de ces Forces sont positionnées à proximité des sites de la Mission. Des mesures de coordination sont en train d'être prises.

Composante militaire

58. La MONUSCO a déployé 9 910 soldats, dont 766 femmes, et 402 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 90 femmes, sur un effectif autorisé de 11 500 soldats et 600 experts militaires. En raison des réductions dans le budget de l'exercice 2025/26, la Mission n'a pas été en mesure de garder 755 de ses soldats et 40 de ses experts militaires, qui ont cessé leurs activités le 7 septembre et se préparent à être rapatriés.

59. La composante militaire de la MONUSCO a maintenu la continuité opérationnelle après avoir transféré son quartier général à Beni. Les avancées se poursuivent pour ce qui est de l'établissement du Centre mixte de coordination des opérations à Mavivi, près de l'aéroport de Beni-Mavivi, et des échanges constructifs se tiennent avec les autorités provinciales et militaires.

60. Les activités de plaidoyer menées par la Mission auprès de l'AFC/M23 ont permis d'obtenir de modestes améliorations en ce qui concerne la liberté de mouvement de la force de la MONUSCO, bien que des refus systématiques persistent. Le maintien de la fermeture de l'aéroport de Goma et des restrictions frontalières imposées par l'AFC/M23 ont retardé les évacuations médicales de 72 heures en moyenne, exacerbant les risques pour le personnel et désorganisant la relève de 81 pour cent des contingents dans le secteur central de la Mission ; par conséquent, il a fallu procéder à des réacheminements coûteux passant par Entebbe (Ouganda). Malgré ces difficultés, la Mission a réussi à rapatrier 200 membres du bataillon uruguayen et négocie actuellement l'entrée d'effectifs de remplacement, ce qui constituerait la première arrivée de troupes dans le secteur central depuis le mois de janvier. De plus, du personnel d'encadrement, y compris le commandant du secteur central et le personnel médical, a pu entrer à Goma.

Composante Police

61. Au 31 août, la composante Police de la MONUSCO avait déployé 1 317 personnes provenant de 28 pays contributeurs, à savoir 1 043 membres d'unités de police constituées, dont 214 femmes, membres de 6 unités de police constituées déployées à Goma, Kinshasa, Beni et Bunia, et 274 policiers hors unités constituées, dont 87 femmes. En raison des réductions dans le budget de l'exercice 2025/26, une unité de police constituée de 180 personnes ne pouvait plus être maintenue et a donc cessé ses activités le 7 septembre en préparation de son rapatriement. La note d'évaluation de la performance des policiers est passée de 76 pour cent à 71 pour cent, principalement en raison de la relève de 37 policiers qui avaient achevé leur période de service de deux et trois ans.

62. Le principal défi reste la relève des unités de police constituées à Goma et à Bunia. À Goma, les déplacements sont restreints par l'AFC/M23. À Bunia, les capacités limitées de l'aéroport pour les vols en avion et les contraintes budgétaires ont entravé le mouvement des unités, ce qui a conduit la MONUSCO à accorder une prolongation à 160 membres du personnel de police.

Composante civile

63. Au 31 août, 1 984 membres du personnel civil (dont 22,6 pour cent de femmes), parmi lesquels 233 Volontaires des Nations Unies (dont 48,5 pour cent de femmes) et 35 agents fournis par le Gouvernement (dont 37 pour cent de femmes), servaient au sein de la MONUSCO.

B. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

64. La MONUSCO a utilisé le Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour procéder à une évaluation de l'impact de ses priorités à l'échelle de la Mission, à l'aune des priorités fixées par mandat, et pour améliorer l'information communiquée dans le présent rapport. Les données générées par le cadre de résultats de la Mission ont également été utilisées pour produire des fiches d'information et des infographies, tout en continuant à éclairer la prise de décision.

C. Communication stratégique

65. La période considérée a commencé par une baisse notable de la désinformation concernant la MONUSCO, qui a coïncidé avec les avancées dans les négociations de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi qu'avec les activités de sensibilisation de la MONUSCO. Cependant, l'escalade de la violence en Ituri et dans le Nord-Kivu en juillet a provoqué une vague de désinformation sur les plateformes de médias sociaux, dépeignant la MONUSCO comme complice ou passive face aux nouvelles attaques des ADF, de la CODECO et du M23 contre les populations civiles. En réponse, la Mission a organisé 20 points de presse à Kinshasa, Beni et Bunia avec un total de 150 journalistes, et une série d'activités de sensibilisation ciblées pour faire mieux comprendre au public le rôle de protection de la MONUSCO et les enjeux opérationnels. En outre, à Bunia, une session de sensibilisation appuyée par la Mission a rassemblé plus de 180 personnes influentes au niveau local et a été consacrée aux dangers de la désinformation.

66. La MONUSCO a continué à produire des contenus multimédias dans le cadre d'une stratégie de communication proactive visant à sensibiliser à l'action qu'elle mène pour protéger les civils et à contrer les discours préjudiciables. Au cours de la période couverte par le présent rapport, ces contenus ont reçu un total de 2 millions de vues et suscité 130 000 interactions sur les plateformes de médias sociaux.

D. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

67. La Mission a organisé à l'intention de 9 055 militaires, policiers et membres du personnel civil un total de 178 formations sur les normes de conduite de l'Organisation, en mettant l'accent sur la responsabilité partagée de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Parallèlement, elle a organisé quatre activités de sensibilisation auxquelles ont participé 300 personnes afin de sensibiliser les populations locales à l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles, aux mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes et aux services d'aide fournis aux victimes.

68. Sur les 9 055 personnes qui ont participé aux formations, 7 755 étaient des hommes et 1 300 des femmes. Au total, 173 hommes et 127 femmes ont suivi les activités de sensibilisation.

69. Entre le 1er juin et le 31 août, la MONUSCO a reçu huit plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles, dont cinq concernant des incidents qui se seraient produits en 2025, impliquant quatre membres du personnel militaire, trois membres du personnel de police et un membre du personnel civil. En réponse à ces allégations, la MONUSCO a confiné dans des casernes les membres du personnel de police et du personnel militaire impliqués et a demandé au Siège de l'Organisation des Nations Unies l'autorisation de les rapatrier rapidement. Tous les cas font l'objet d'une enquête et le Siège s'est engagé avec les pays fournisseurs de contingents militaires ou de police concernés à traiter les aspects disciplinaires et les questions liées à la reconnaissance de paternité. La MONUSCO a également procédé à des évaluations ciblées des risques sur les sites où des incidents d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été signalés, afin de mettre en œuvre des mesures préventives visant à réduire les risques de récurrence.

70. Dans le cadre de son engagement à venir en aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la Mission a orienté quatre adultes vers le Fonds des Nations Unies pour la population et trois enfants vers le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. La MONUSCO a également prêté son concours à des États Membres pour le prélèvement d'échantillons d'ADN afin de faciliter le traitement des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire.

X. Appui régional

Application de la résolution 2746 (2024)

71. Le 28 juin, la mission de la SADC en République démocratique du Congo a finalisé son retrait, la MONUSCO fournissant un soutien logistique conformément à la résolution 2765 (2024) du Conseil de sécurité. Le commandant de la mission de la SADC a exprimé sa gratitude à la MONUSCO pour sa coopération en termes d'assistance logistique, de soutien technique et de coordination opérationnelle à la suite de l'adoption de la résolution 2746 (2024).

XI. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

72. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sûreté et de sécurité s'est détériorée pour le personnel chargé du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La liberté de mouvement a été limitée par des opérations de bouclage et de fouille à Goma et à des postes de contrôle armés dans les zones contrôlées par l'AFC/M23. Une patrouille mixte de la MONUSCO et des Forces armées de la République démocratique du Congo près de Baiti, à l'ouest d'Oicha, a été contrainte de faire un détour à un point de contrôle de l'AFC/M23. Des tirs indirects sporadiques et l'utilisation d'armes légères le long des principaux itinéraires ont encore perturbé les mouvements, nécessitant de fréquents changements d'itinéraires et la réévaluation ponctuelle des risques. En Ituri, un convoi de la MONUSCO a essuyé des tirs entre Iga Barrière et Lopa dans le territoire de Djugu le 17 août, et les marques d'hostilité contre la MONUSCO, y compris des jets de pierres visant les convois, restent monnaie courante en Ituri et dans le Nord-Kivu.

73. Au moins 44 incidents de sécurité visant le personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont été enregistrés. Il s'est notamment agi de cambriolages, d'enlèvements contre rançon, d'actes de violence collective, de détentions illégales et de menaces par téléphone et sur des plateformes en ligne, ce qui reflète une hostilité à la fois opportuniste et préméditée. Le Groupe de la lutte contre les incendies de la MONUSCO à Goma a répondu à plus de 14 demandes d'assistance émanant de l'AFC/M23, ce qui montre les risques persistants auxquels

le personnel est confronté et la dépendance des acteurs locaux à l'égard du soutien de l'Organisation en raison de l'insuffisance des capacités d'intervention en cas d'urgence.

74. Des ajustements ont également été apportés à la posture du personnel. À Kinshasa, suite à la levée des restrictions concernant les lieux d'affectation famille non autorisée, les membres du personnel recruté sur le plan international et leurs familles ont commencé à rentrer depuis juillet, tandis qu'à Goma, un retour progressif de l'ensemble des membres du personnel recruté sur le plan international et des personnes considérées comme étant à leur charge a été autorisé, des restrictions restant en place pour le personnel recruté sur le plan international non essentiel. Le 11 août, les mesures de sécurité supplémentaires pour le personnel du système de gestion de la sécurité à Bukavu, Uvira et Baraka ont également été levées.

XII. Observations

75. Je salue les avancées réalisées vers une solution politique au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. La signature d'un accord de paix le 27 juin à Washington par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, suivie de la signature de la Déclaration de principes le 19 juillet à Doha par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'AFC/M23, ont marqué des étapes importantes vers la cessation des hostilités et la promotion de la paix et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. Je rends hommage au leadership des États-Unis et du Qatar, en coordination avec la médiation de l'Union africaine. Je me félicite également de l'harmonisation des efforts de paix de l'Union africaine, de la CAE et de la SADC. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à soutenir les efforts de paix en étroite collaboration avec les autorités nationales et les partenaires régionaux et internationaux.

76. Il est impératif de tout mettre en œuvre pour soutenir et renforcer les efforts de paix en cours. J'exhorte toutes les parties à respecter leurs engagements au titre de l'accord de paix signé à Washington et de la Déclaration de principes signée à Doha et à se conformer pleinement à la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité, qui appelle à un cessez-le-feu immédiat et sans conditions, à la protection des civils et à un accès total, dans de bonnes conditions de sécurité et sans entrave de la MONUSCO et du personnel humanitaire.

77. Je suis consterné par les récents rapports faisant état du meurtre de civils et de violations des droits humains commis par le M23 dans le territoire de Rutshuru et sur d'autres sites, ainsi que d'attaques répétées des ADF contre des civils en Ituri et dans le Nord-Kivu. Les massacres, les violences sexuelles liées au conflit, le recrutement forcé et le ciblage des acteurs de la société civile par le M23 doivent cesser, tout comme les graves violations des droits humains commises par les Wazalendo et d'autres groupes armés, notamment les ADF, la CODECO, la CRP, les FDLR et le groupe Zaïre. J'appelle tous les signataires des accords d'Aru II sur la cessation des hostilités en Ituri à honorer leurs engagements et à mettre fin aux hostilités. J'exhorte les autorités provinciales à continuer de promouvoir le dialogue entre les communautés afin de réduire les tensions et j'encourage les autorités nationales à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux facteurs de conflit, notamment en luttant contre le financement des groupes armés par le biais de l'exploitation illicite des ressources naturelles.

78. Je salue les mesures positives prises en vue de l'organisation d'un dialogue national inclusif. J'encourage les parties prenantes congolaises à s'engager dans des discussions constructives visant à traiter de manière globale les causes sous-jacentes

du conflit, à renforcer la cohésion nationale et à ouvrir la voie à des élections pacifiques en 2028.

79. Je demande également aux autorités nationales, ainsi qu'aux responsables politiques et aux leaders de la société civile, de condamner et de rejeter catégoriquement les discours de haine et les incitations à la violence qui, s'ils ne sont pas combattus, risquent de mettre en péril la réconciliation nationale et de planter les germes d'un conflit futur. Des mesures décisives doivent être prises pour mettre fin aux discours de haine et faire en sorte que ceux qui les propagent soient tenus pour responsables.

80. Le soutien aux initiatives de paix en cours, la protection des civils, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des éléments armés, le renforcement des institutions congolaises garantes de la sécurité et de l'état de droit, ainsi que la surveillance des droits humains et l'établissement de rapports doivent rester au cœur du mandat de la MONUSCO. La résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité, l'accord de paix signé à Washington et la Déclaration de principes signée à Doha font référence au rôle important de la Mission dans le contexte actuel. La MONUSCO reste déterminée à respecter les priorités de son mandat, mais les acteurs concernés doivent faire leur part pour que la Mission jouisse d'une totale liberté de mouvement et d'action dans l'ensemble de sa zone d'opérations.

81. Je suis profondément préoccupé par les restrictions sévères imposées à la capacité de la MONUSCO d'opérer à Goma et dans d'autres zones du Nord-Kivu contrôlées par l'AFC/M23. Je salue le dévouement et le professionnalisme des soldats de la paix qui sont restés déployés dans ces zones dans les conditions les plus difficiles. Toutefois, le statu quo n'est plus tenable et des mesures urgentes sont désormais nécessaires pour permettre la relève des contingents de la MONUSCO déployés dans la capitale provinciale et ses environs, qui n'a que trop tardé. Les responsables de la MONUSCO sont prêts à travailler avec les parties concernées pour lever les contraintes qui pèsent sur la capacité de la Mission de mener à bien l'ensemble des tâches qui lui ont été confiées.

82. L'accès à l'aide humanitaire reste extrêmement limité, et les opérations humanitaires souffrent à la fois d'une forte baisse des financements et de l'augmentation des coûts d'acheminement de l'aide. En conséquence, un grand nombre de personnes sont privées d'une assistance vitale. La réouverture des aéroports de Goma et de Kavumu est essentielle pour rétablir un accès humanitaire sans entrave et l'acheminement de l'aide. L'Organisation est prête à faciliter l'élimination des restes explosifs de guerre et des engins non explosés qui se trouvent encore dans ces infrastructures essentielles. Dans l'intervalle, j'appelle les autorités nationales et les partenaires à mobiliser des ressources adéquates pour répondre aux besoins urgents des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, qui restent les principales victimes du conflit.

83. Les graves contraintes financières auxquelles la MONUSCO est confrontée l'empêchent de s'acquitter pleinement de son mandat et de jouer le rôle qui pourrait être le sien à l'avenir pour soutenir les efforts de paix en cours. Des plans sont en place pour gérer un éventuel déficit de contributions qui, dans le pire des cas, impliquerait une réduction drastique du personnel et des capacités de la Mission. Je demande instamment à tous les États Membres de verser leurs contributions intégralement et ponctuellement afin que la Mission dispose des ressources nécessaires pour poursuivre son action cruciale.

84. Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale pour son leadership et à l'ensemble du personnel civil et en uniforme de la MONUSCO, qui continue à s'efforcer d'apporter une contribution utile, souvent dans les circonstances

les plus éprouvantes. Je demande à l'ensemble du personnel de la MONUSCO de respecter les normes de conduite et de discipline les plus strictes.

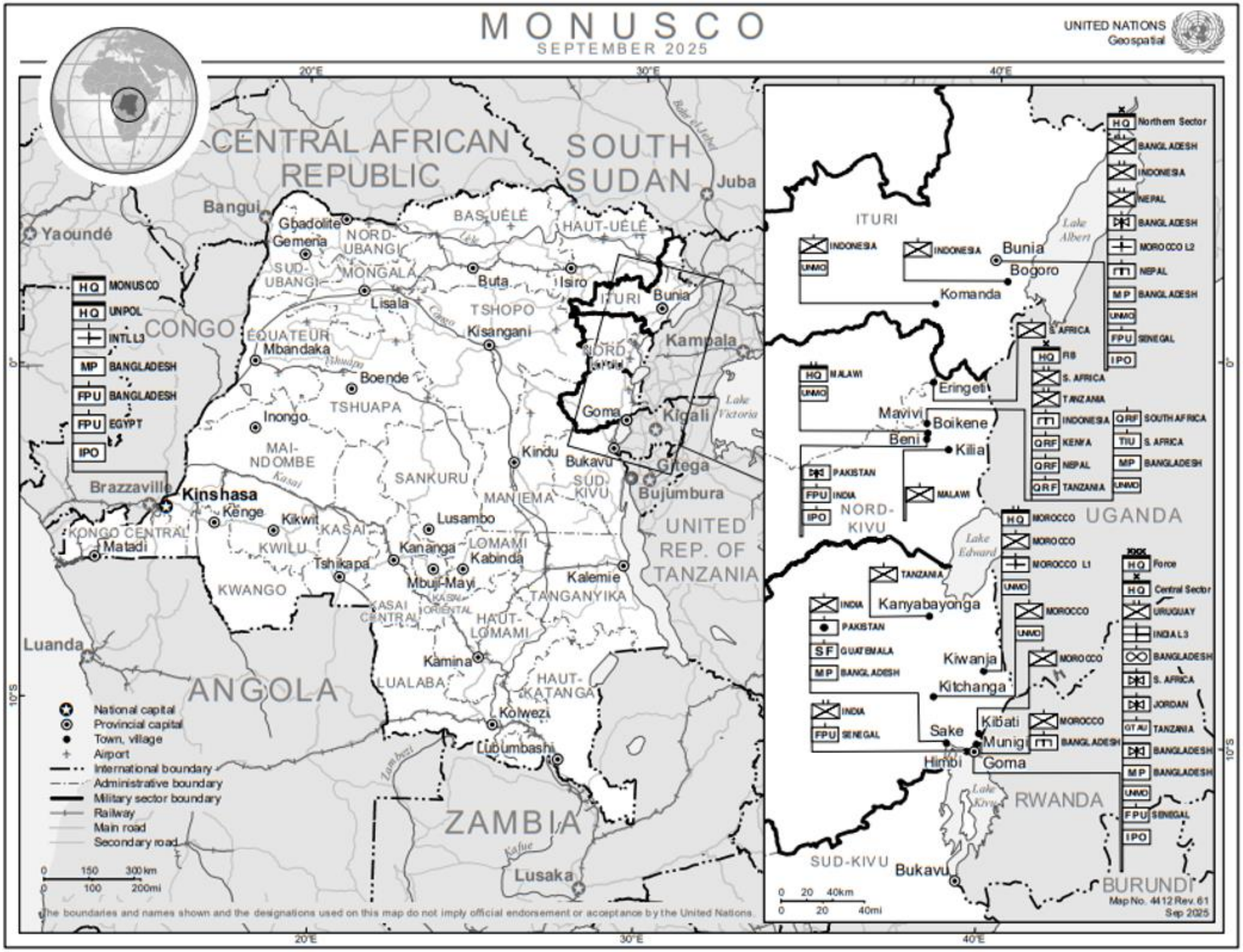
MONUSCO
SEPTEMBER 2025
UNITED NATIONS
Geospatial
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
CONGO
ANGOLA
ZAMBIA
UNITED REP. OF TANZANIA
UGANDA
RWANDA
BURUNDI
Bangui
Yaoundé
Juba
Kampala
Kigali
Gitega
Bujumbura
Brazzaville
Kinshasa
Luanda
Lusaka
BAS-UÉLÉ
HAUT-UÉLÉ
NORD-UBANGI
SUD-UBANGI
MONGALA
ÉQUATEUR
TSHOPO
ITURI
NORD-KIVU
SUD-KIVU
TSHUAPA
MAI-NDOMBE
SANKURU
MANIEMA
KONGO CENTRAL
KWILU
KASAI
KWANGO
KASAI CENTRAL
KASAI ORIENTAL
LOMAMI
HAUT-LOMAMI
TANGANYIKA
LUALABA
HAUT-KATANGA
Gbadolite
Gemena
Lisala
Buta
Isiro
Bunia
Kisangani
Mbandaka
Boende
Inongo
Kindu
Goma
Bukavu
Kenge
Kikwit
Matadi
Lusambo
Kananga
Kabinda
Tshikapa
Mbuji-Mayi
Kalemie
Kamina
Kolwezi
Lubumbashi
HQ MONUSCO
HQ UNPOL
INTL L3
MP BANGLADESH
FPU BANGLADESH
FPU EGYPT
IPO
National capital
Provincial capital
Town, village
Airport
International boundary
Administrative boundary
Military sector boundary
Railway
Main road
Secondary road
0 150 300 km
0 100 200 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
ITURI
INDONESIA
UNMO
INDONESIA
Bunia
Bogoro
Komanda
HQ Northern Sector
BANGLADESH
INDONESIA
NEPAL
BANGLADESH
MOROCCO L2
NEPAL
MP BANGLADESH
UNMO
FPU SENEGAL
IPO
S. AFRICA
HQ FIB
S. AFRICA
TANZANIA
INDONESIA
QRF KENYA
QRF NEPAL
QRF TANZANIA
QRF SOUTH AFRICA
TIU S. AFRICA
MP BANGLADESH
UNMO
HQ MALAWI
UNMO
Eringeti
Mavivi
Boikene
Beni
Kilia
PAKISTAN
FPU INDIA
IPO
MALAWI
NORD-KIVU
HQ MOROCCO
MOROCCO
MOROCCO L1
UNMO
Lake Albert
Lake Edward
Lake Kivu
TANZANIA
INDIA
PAKISTAN
SF GUATEMALA
MP BANGLADESH
Kanyabayonga
MOROCCO
UNMO
Kiwanja
Kitchanga
MOROCCO
INDIA
FPU SENEGAL
Sake
Kibati
Munigi
Himbi
Goma
MOROCCO
BANGLADESH
HQ Force
HQ Central Sector
URUGUAY
INDIA L3
BANGLADESH
S. AFRICA
JORDAN
GT AU TANZANIA
BANGLADESH
MP BANGLADESH
UNMO
FPU SENEGAL
IPO
SUD-KIVU
Bukavu
0 20 40 km
0 20 40 mi
Map No. 4412 Rev. 61
Sep 2025